

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)

Marché n°2025.20

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la mise en place de formations en matière de management

Marché établi en application du code de la commande publique

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

25/07/2025 à 12h00

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université :

www.marches-publics.gouv.fr

Date limite de réception des questions : 18/07/2025 à 12h00

SOMMAIRE

<i>Modalités de remise des offres</i>	3
Copie de sauvegarde	3
Double envoi	3
<i>Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures</i>	3
Signature électronique	3
<i>L'essentiel de la procédure</i>	Erreur ! Signet non défini.
1. <i>Nom et adresse officiels de l'acheteur public</i>	5
2. <i>Mode de passation choisi</i>	5
3. <i>Forme du marché</i>	5
4. <i>Objet du marché</i>	5
4. <i>Lieu de livraison</i>	6
5. <i>Durée du marché</i>	6
6. <i>Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre</i>	6
7. <i>Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent</i>	7
8. <i>Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat</i>	7
9. <i>Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.</i>	7
10. <i>Critères d'attribution</i>	7
11. <i>Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)</i>	9
12. <i>Contenu de l'offre</i>	9
13. <i>Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures</i>	10

Modalités de remise des offres

	<p>Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr</p> <p>Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique.</p>
	<p>Copie de sauvegarde</p> <p>La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.</p> <p>Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p>
	<p>Double envoi</p> <p>Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet <u>son offre en une seule fois</u>. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, <u>seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres</u> ».</p>

Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

	<p>Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »</p> <p>Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique <u>jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres</u>. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr (250 caractères maximum).</p>
	<p>Signature électronique</p> <p>La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient.</p> <p>Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics.</p>

L'essentiel de la procédure

	Objet	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la mise en place de formations en matière de management
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée portant sur des services spécifiques (Articles R2123-1 3° et suivants du Code de la commande publique)
	Nombre de Lots	5 Lots
	Délai de validité des offres	150 jours
	Critère social	Avec (Articles 9 du CCAP et du CCTP)
	Critère environnemental	Avec (Article 9 du CCAP)
	Forme de Groupement	Autorisé
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Durée/délai	1 an reconductible tacitement 3 fois 1 an

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique dcp-fcstic@univ-lille.fr
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/	

2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est la procédure adaptée ouverte en application de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique et l'Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Si nécessaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R2122-1 à R2122-11 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

3. Forme du marché

Allotissement :

Le marché est composé de cinq (5) lots :

- **LOT 1 : La posture managériale**
- **LOT 2 : Animer et accompagner son équipe**
- **LOT 3 : La prévention et la gestion des risques psychosociaux (RPS)**
- **LOT 4 : Le pilotage de l'activité et la conduite du changement**
- **LOT 5 : La conduite de projet en mode collaboratif**

4. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la mise en place de formations en matière de management. Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec une quantité minimale et maximale conformément à l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

Cet accord comprend une quantité minimale de 152 sessions et une quantité maximale 350 sessions.

Ces quantités minimales et maximales sont subdivisées comme suit eu égard à son allotissement :

Lot 1 : La posture managériale :

- Quantité minimale : 36 sessions
- Quantité maximale : 90 sessions

Lot 2 : Animer et accompagner son quotidien

- Quantité minimale : 44 sessions
- Quantité maximale : 90 sessions

Lot 3 : La prévention et gestion des risques psychosociaux (RPS)

- Quantité minimale : 24 sessions
- Quantité maximale : 50 sessions

Lot 4 : Le pilotage de l'activité et la conduite du changement :

- Quantité minimale : 32 sessions
- Quantité maximale : 70 sessions

Lot 5 : La conduite de projet en mode collaboratif :

- Quantité minimale : 16 sessions
- Quantité maximale : 50 sessions

Il est précisé que ces quantités minimales et maximales sont les quantités prévues contractuellement pour une durée de quatre (4) ans.

Par ailleurs, pour chaque lot, l'Université de Lille se réserve la possibilité de passer un ou plusieurs marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique dans les conditions prévues au CCAP de l'accord-cadre.

Le(s) montant(s) de ce(s) nouveaux marché(s) cumulé(s) avec le montant du marché initial concerné (tous lots confondus), passé après mise en concurrence, sera inférieur au seuil européen de 750 000 € HT (seuil des MAPA Services spécifiques).

5. Lieu d'exécution

Les prestations seront exécutées au sein du périmètre de l'Université de Lille.

6. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement 3 fois 1 an soit une durée totale maximale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

En cas de non-reconduction du titulaire, celui-ci sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception faite au moins quatre (4) mois avant l'échéance de reconduction. Sa durée totale ne pourra excéder quatre (4) ans.

En cas de non-reconduction du marché à l'issue d'une ou plusieurs années d'exécution, les quantités minimales à respecter seront calculées au prorata de la durée réellement exécutée. À titre d'exemple, pour le lot 1, la quantité minimale est de 36 sessions pour 4 années : si le marché n'est pas reconduit après 2 années, le montant minimum de l'accord-cadre sera de 18 sessions ((36 ÷ 4) x 2)

1. Nomenclature communautaire pertinente

CPV : 80000000-4 : Services d'enseignement et de formation
CPV : 80511000-9 : Services de formation du personnel

2. Variantes

- Aucune variante libre émanant des candidats n'est autorisée par le Pouvoir Adjudicateur.

7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

- ⊕ 150 jours à compter de la date limite de réception des offres

Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANCAIS

8. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- ⊕ Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- ⊕ Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ⊕ Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

9. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

Le candidat veillera à remplir l'annexe au DC2. De plus, En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-peut revêtir la forme qu'il souhaite (conjoint ou solidaire).

Le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la Commande Publique, interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

10. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

11. Critères d'attribution

14.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

14.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.



L'absence du mémoire technique et/ou l'absence de prix entraînera le rejet de l'offre.

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme **irrégulière** si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inacceptable** si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inappropriée** si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **anormalement basse** si son prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

Critères	Pondération
⇒ Valeur Technique appréciée au regard des sous-critères suivants :	60%
Qualité du Contenu pédagogique proposé au regard des besoins et du format défini : programme de la formation pour atteindre les objectifs pédagogiques (article 4 du CCTP) dont :	25%
<ul style="list-style-type: none">• Contenu détaillé de la formation avec séquençage de la ou des journées• Objectifs pédagogiques proposés au regard de la description de l'action	15% 10%
Contenu de l'animation pédagogique proposé : qualité des outils et méthodes utilisés dont :	25%
<ul style="list-style-type: none">• Méthodes pédagogiques utilisés (active, participative, ...)• Qualité des supports et outils utilisés (supports visuels, jeux, ...)	15% 10%
Moyens humains : Qualifications des formateurs proposés (qualifications, expériences et références avec des expériences similaires dans le secteur public)	10%
⇒ Prix apprécié en fonction du Bordereau de Prix Unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif au regard des sous-critères suivants :	40%
Prix du Coût total minimum	30%
Prix du Coût total maximum	10%
TOTAL	100 %

12. Négociation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Toutefois, suite à l'analyse des offres, l'Université se laisse la possibilité de négocier sur tout ou partie de l'offre (point technique et/ou prix).

Dans ce cas, le représentant du pouvoir adjudicateur procédera à des négociations avec les trois premiers candidats issus du classement initial.

Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'un échange électronique ou d'un rendez-vous ayant lieu au siège de l'Université. Dans ce dernier cas, chaque candidat est convoqué et informé par voie électronique de la date du rendez-vous et se verra préciser la date, l'organisation de l'audition, l'heure de la réunion ainsi que le lieu de sa tenue.

A l'issue des négociations, tous les candidats remettront une nouvelle offre, qui fera l'objet d'une nouvelle analyse suivant les mêmes critères de sélection.

Il est précisé, que conformément à l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

13. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

- ⊕ REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- ⊕ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- ⊕ CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
- ⊕ ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SES ANNEXES
- ⊕ FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- ⊕ FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ⊕ ANNEXE DC2
- ⊕ FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- ⊕ BPU VALANT DQE
- ⊕ CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

14. Contenu de la candidature et de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

PARTIE CANDIDATURE

- ⊕ DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur
- ⊕ DC2 Déclaration du candidat
- ⊕ Annexe DC2
- ⊕ Fiche de création fournisseur
- ⊕ Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- ⊕ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
- ⊕ Relevé d'identité bancaire
- ⊕ **A titre facultatif, le pouvoir adjudicateur recommande aux candidats de fournir la certification QUALIOPI (ou équivalent)**

PARTIE OFFRE

s

- L'ATTRI1 (Acte d'engagement) complété, daté et signé remplie, datée et signée.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) valant Détail Quantitatif Estimatif (DQE).
- **Le BPU ne doit pas être modifié. L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les prix (Coût jour) sont à renseigner. Les calculs du DQE (Coût session, Coût total mini, Coût total maxi) se compléteront automatiquement. La proposition d'un prix à 0 € n'est pas interdite.**

En cas d'erreur purement matérielle du candidat liée notamment à une erreur du candidat dans la formule de calcul, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, au regard du principe de l'égalité de traitement, de rectifier ladite erreur et de l'analyser. A l'inverse, si le pouvoir adjudicateur se rend compte d'une erreur de calcul présente initialement dans le BPU, il se réserve le droit de rectifier cette erreur et d'analyser toutes les offres avec l'erreur rectifiée.

- **Le DQE ne doit pas être complété, ni modifié sous peine d'irrégularité de l'offre. Une fois les prix du BPU complétés, le DQE se complétera automatiquement.**
 - Le Cadre de réponse technique du lot concerné : le candidat veillera à bien compléter le cadre de réponse technique en complétant avec une réponse technique synthétique des différents éléments demandés
- Le candidat pourra joindre au Cadre de réponse technique des annexes permettant de compléter sa réponse.
- Les CV, expériences professionnelles des intervenants **(2 intervenants par prestataire par lot sous peine d'irrégularité)**. Pour le lot 3, le candidat veillera à mettre en exergue les qualifications spécifiques relatives à la prévention des RPS.

15. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

a) Règlementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique>

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique